

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JUIN 2021 A 19H00

L'an deux mil vingt et un

Le 18 juin

Le conseil municipal de PRESSIGNAC-VICQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr BOURLA Benoît, Maire.

Date de convocation : 14 juin 2021

Présents : Mrs BOURLA – JAUBERTIE - LICKEL - RAYNAUD et Mmes CRUVEILLER – FAURIE -

GAUTHIER – PEYRAUD - PUJOL

Absents : Mrs LAVAL et LEYMA

Secrétaire : Mme CRUVEILLER Aude

ERADICATION LUMINAIRES BOULES DETR 2021

*La commune de PRESSIGNAC-VICQ, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.*

*Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant **l'éradication des luminaires boules énergivores***

*L'ensemble de l'opération est estimé à **5342.24 € TTC**.*

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

*S'agissant de travaux d'éradication des luminaires boules énergivores et en application de la délibération du 05 mars 2021, la participation de la commune s'élève à 70 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **3116.31 € HT**.*

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au 4ème trimestre 2021,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Voix pour : 9

Voix contre :

Abstentions :

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
023 Virement à la section d'investissement		1 497.85
615221 Entretien et réparations bâtiments publics		-1 497.85
TOTAL :		0.00

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
021 Virement de la section de fonctionnement	1 497.85	
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civil		2 995.70
1328 Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	1 497.85	
TOTAL :	2 995.70	2 995.70

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Voix pour : 9

Voix contre :

Abstentions :

PARTICIPATION FINANCIERE D'UN PARTICULIER POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE INCENDIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la demande de permis de construire de Monsieur FOUBE Laurent concernant la création d'un garage sur la parcelle B964, au lieu-dit Lespinasse, considérant que ce secteur n'est pas assuré par une sécurité incendie, il est nécessaire pour ce projet de procéder à l'installation d'une borne incendie. Le cout des travaux s'élève à 2995.70 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de régler la totalité du cout des travaux à l'article 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civil » mais s'agissant de travaux non prévus par la Commune pour satisfaire un projet d'ordre privé, il est demandé à Monsieur FOUBE Laurent de rembourser à hauteur de 50 % les frais occasionnés à la commune pour l'installation de cette borne incendie. Un titre sera émis à l'article 1328 « Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables » afin de réintégrer cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE

-Le paiement de la totalité du cout de ces travaux

-Le remboursement à hauteur de 50 % de la part de Monsieur FOUBE Laurent, soit un montant de 1497.85 euros.

-D'inscrire au budget les crédits correspondants

Voix pour : 9

Voix contre :

Abstentions :

CHANGEMENT D'ASSIETTE DE CHEMINS RURAUX

Suite à plusieurs demandes de changement d'assiette de chemins ruraux, Monsieur le Maire propose de voter soit :

- Le refus de toute demande de changement d'assiette
- D'étudier au cas par cas en fonction de critères objectifs qui seront présentés lors du prochain conseil.

Voix pour : 9 pour étudier au cas par cas en fonction de critères.

Voix contre :

Abstentions :

POINT ADRESSAGE

Obligation de nommer toutes les voies publiques.

Présentation des nouvelles voies : 52 voies dont 23 impasses et 29 voies hors impasse.

Coût approximatif : 12 140 €

4 permanences en août afin de les présenter aux habitants.

QUESTIONS DIVERSES

- Journée pour mon village : jeudi 19 août
- Pot pour les nouveaux habitants : samedi 4 septembre à 17h00.

Fin de réunion : 21h05